



Direction de la Sécurité sociale

Paris, le 2 Février 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Résultats de l'enquête de représentativité 2017 des organisations syndicales de pédicures-podologues libéraux conventionnés avec l'assurance maladie

L'enquête de représentativité des organisations syndicales nationales des pédicures-podologues a été lancée par un avis publié au Journal officiel du 3 juin 2017.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures des organisations syndicales était fixée au 16 juillet 2017. Deux organisations syndicales ont déposé leur dossier dans les délais impartis :

- la Fédération Nationale des Podologues ;
- le Syndicat National de Podologie UNAP-SYPCAC.

Au terme de la procédure conduite par la Mission Nationale de Contrôle (MNC), la représentativité est acquise pour la Fédération Nationale des Podologues.

Le syndicat UNAP-SYPCAC, quant à lui, ne justifie pas d'un nombre suffisant d'adhérents et ne peut donc être reconnu comme représentatif.

La reconnaissance de la représentativité détermine la participation des organisations syndicales aux négociations avec l'assurance maladie.

#### Contact presse :

Direction de la Sécurité sociale (DSS)

Carine DELPY | Tél. 01 40 56 55 14 | [carine.delpy@sante.gouv.fr](mailto:carine.delpy@sante.gouv.fr)